

**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**



CONCOURS EXTERNE et INTERNE DE CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES

SESSION 2012

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Le **concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux magistrats et aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année du concours, soit au 1^{er} janvier 2012, de quatre ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi.

Les candidats doivent être en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de la première épreuve écrite d'admissibilité.

Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2^o de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent

par INTERNET : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

QUAND S'INSCRIRE ?

CALENDRIER:

- Ouverture des inscriptions..... **Jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12h00**
- Fermeture des services d'inscription **Jeudi 27 octobre 2011 à 17h00 (heure de Paris)**

OÙ VOUS INSCRIRE ?

- Chez vous sur votre matériel personnel.
- Dans les cinq Inspections Académiques de l'Académie de Bordeaux.
- Au secrétariat de votre établissement scolaire.
- Au Rectorat de Bordeaux.

DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE : ... les 23 et 24 avril 2012

DATES DES EPREUVES D'ADMISSION : 1^{ère} partie des épreuves de langue le 21 juin 2012
Du 2 au 5 juillet 2012

Toute documentation relative au concours (nature et programme des épreuves, annales) peut être obtenue au Centre Régional de Documentation Pédagogique :

C.R.D.P. - 75 cours Alsace Lorraine - 33000 Bordeaux - Téléphone 05.56.01.56.70.

Site : <http://crdp.ac-bordeaux.fr> (rubrique « documentation administrative »)